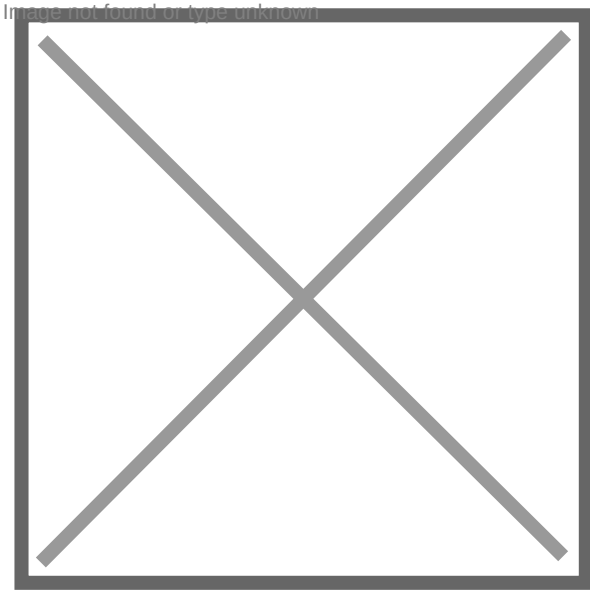




Demander une rémunération aidant familial à la succession

Par **Krysange**, le **12/04/2016** à **18:29**

Bonjour à tous,

Suite au décès de mon mari atteint d'une SEP depuis plus de trente ans. Mon mari a eu 2 mariages dont 2 enfants à chacun de ses mariages Je l'ai aidé pendant ses longues années aussi bien dans sa vie personnelle que professionnelle .

J'ai donc mis ma santé (problèmes de santé) et ma carrière professionnelle entre parenthèse . Aujourd'hui sans travail, ni pension reversion (c'est la 1ère épouse qui l'a perçoit),et ni de retraite à attendre .

A la succession est-il possible d'être reconnue,en tant qu'aidant familial,

Le problème : les enfants du premier mariage ???

Quelles sont les procédures s'il y a ?

En vous remerciant de vos conseils.